

RAPPORT ANNUEL - PROGRAMMES COMMERCIAUX FERMETURE DES LIVRES 2024 Enbridge Gaz Québec

MISE EN CONTEXTE

Dans sa décision D-2016-014¹, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») a autorisé les trois programmes commerciaux suivants à titre de projets pilotes pour une durée de deux ans :

- Programme dédié aux immeubles multilogements (ci-après « **Programme multilogements** »);
- Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel (ci-après « **Programme résidentiel** »);
- Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial (ci-après « **Programme commercial** »).

Ces trois programmes commerciaux ont été reconduits à plusieurs reprises depuis leur première approbation. Dans le cadre de la décision D-2023-055², la Régie a autorisé la reconduction des programmes commerciaux pour les années 2023 et 2024. Il importe de rappeler que Enbridge Gaz Québec (ci-après « EGQ » ou « Gazifère ») a mis fin au Programme multilogements et au Programme résidentiel le 31 décembre 2024³. L'année 2024 était donc la dernière année d'activité pour ces deux programmes.

Depuis l'introduction de ces programmes en 2016, EGQ soumet un suivi annuel dans le cadre des dossiers de fermeture réglementaire des livres.

¹ Dossier R-3924-2015, Décision [D-2016-014](#), phase 3, pages 48 à 62.

² Dossier R-4194-2022, Décision [D-2023-055](#), phase 2, par. 335.

³ Dossier R-4268-2024, Décision [D-2025-052](#), Phase 2, par. 230

PROGRAMME DÉDIÉ AUX IMMEUBLES MULTIOGEMENTS

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction et vise à offrir une aide financière équivalente au surcoût associé à l'installation des compteurs au sous-sol ou au rez-de-chaussée.

Dans sa décision D-2016-014⁴, la Régie identifie les critères du suivi qui doit être effectué par EGQ pour ce programme :

« [...] Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres, les suivis ci-après :

- **Pour chaque projet subventionné, un rapport sommaire indiquant les informations suivantes :**
 - la description du projet, soit le nombre d'étages et d'unités et, le cas échéant, les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés,
 - le montant d'aide offert,
 - les évaluations effectuées par l'entrepreneur de Gazifère et par l'installateur du promoteur,
 - l'analyse globale de la rentabilité,
 - l'analyse globale de l'impact tarifaire,
 - le détail des autres coûts associés au programme tels que, pour le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant;

- **Pour l'ensemble des subventions offertes par le programme commercial dédié aux multilogements :**
 - l'analyse globale de la rentabilité,
 - l'analyse globale de l'impact tarifaire. »

Dans sa décision D-2017-081⁵, la Régie précise les critères du suivi demandé à compter de la fermeture réglementaire des livres de l'année 2017:

« La Régie demande à Gazifère de poursuivre le suivi de ce programme et de le compléter, à compter du dossier de fermeture de l'année 2017, avec le dépôt des analyses financières complètes et détaillées pour chacun des immeubles, incluant notamment :

⁴ Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, pages 51 et 52, paragraphe 200.

⁵ Décision [D-2017-081](#), dossier R-4003-2017, phase 1, page 42, paragraphe 142.

- *les analyses complètes de rentabilité des projets individuellement en considérant les coûts réels et les volumes réels pour chacun des projets;*

- *les données relatives au volume réel moyen de consommation de gaz naturel des appartements possédant :*
 - *Uniquement un chauffe-eau,*
 - *Un chauffe-eau et un BBQ,*
 - *Un chauffe-eau, une cuisinière et un BBQ,*
 - *Un chauffe-eau, une cuisinière, un BBQ et un foyer,*
 - *Ou toute autre combinaison d'appareils;*

- *les constats de Gazifère, à partir des volumes moyens de consommation de gaz naturel des appartements portant sur la consommation de certains types d'appareils. »*

EGQ rappelle avoir mis fin à ce programme le 31 décembre 2024.

1. Phase 55

Les tableaux qui suivent présentent uniquement une mise à jour des informations relatives au projet de la Phase 55. L'analyse financière du projet est présentée à la pièce EGQ-8, document 1.1 et inclut les coûts et les volumes réels pour les années 2021 à 2024. Il importe par ailleurs de préciser qu'étant donné que l'analyse de rentabilité initiale a été effectuée en 2019, soit au moment de signer les contrats avec les entrepreneurs, la période d'amortissement utilisée dans le cadre de ce suivi est de 55 ans pour le marché résidentiel et de 30 ans pour le marché commercial puisqu'il s'agissait des critères d'analyse en vigueur au moment de l'évaluation du projet.

EGQ rappelle qu'elle a présenté la rentabilité initiale du projet dans le cadre du dossier R-4199-2022⁶ et, à ce moment, le projet était suffisamment rentable pour permettre d'offrir la totalité des aides financières admissibles.

EGQ présente donc les détails des immeubles ayant bénéficié d'aides financières dans le cadre du présent programme :

⁶ Dossier R-4199-2022, B-0022, [GI-8, document 1.3](#), page 1 de 1.

24 immeubles de 26 unités chacun – Tarif 2

<i>Année de réalisation du projet</i>	2021 et 2022
<i>Description du projet</i>	<p>Les 24 immeubles admissibles à l'aide financière sont construits de la même façon. Il y a 8 unités au sous-sol et 6 unités par étage additionnel (1^{er}, 2^e et 3^e étage), pour un total de 26 unités par immeuble.</p> <p>Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;</p>
<i>Évaluation des coûts</i>	<p><u>Option 1 :</u> Compteurs au rez-de-chaussée et lignes à gaz : 53 350 \$;</p> <p><u>Option 2 :</u> Compteurs sur les étages et lignes à gaz : 28 600\$; Écart entre les deux options : 24 750 \$;</p>
<i>Montant d'aide financière octroyé par immeuble</i>	24 750\$, soit l'écart entre les deux options;
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	<p>Voir la pièce EGQ-8, Document 1.1;</p> <p>Les volumes réels ont été utilisés pour les années 1 à 4 autant pour le secteur résidentiel que commercial.</p> <p>EGQ a conservé sa projection pour le secteur résidentiel pour les années 5 et suivantes étant donné que celle-ci demeure une projection réaliste. Pour le secteur commercial, EGQ a révisé sa projection, pour les années 5 et suivantes, à 450 000 m³ par année, tel qu'expliqué plus en détail à la section 1.1 ci-dessous.</p>
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	Voir la pièce EGQ-8, Document 1.1;
<i>Détails des autres coûts</i>	Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.

2 immeubles de 18 unités chacun – Tarif 2

<i>Année de réalisation du projet</i>	2022
<i>Description du projet</i>	Les 2 immeubles admissibles à l'aide financière sont construits de la même façon. Il y a 6 unités au sous-sol et 4 unités par étage additionnel (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e étage), pour un total de 18 unités par immeuble. Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;
<i>Évaluation des coûts</i>	<u>Option 1 :</u> Compteurs au rez-de-chaussée et lignes à gaz : 36 400 \$; <u>Option 2 :</u> Compteurs sur les étages et lignes à gaz : 19 600 \$; Écart entre les deux options : 16 800 \$;
<i>Montant d'aide financière octroyé par immeuble</i>	16 800 \$, soit l'écart entre les deux options;
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	Voir la pièce EGQ-8, Document 1.1; Les volumes réels ont été utilisés pour les années 1 à 4 autant pour le secteur résidentiel que commercial. EGQ a conservé sa projection pour le secteur résidentiel pour les années 5 et suivantes étant donné que celle-ci demeure une projection réaliste. Pour le secteur commercial, EGQ a révisé sa projection, pour les années 5 et suivantes, à 450 000 m ³ par année, tel qu'expliqué plus en détail à la section 1.1 ci-dessous.
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	Voir la pièce EGQ-8, Document 1.1;
<i>Détails des autres coûts</i>	Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.

Le tableau suivant présente le volume réel moyen de consommation de gaz naturel du projet Phase 55 pour l'année 2024 :

Appareil	Nombre d'unité de logement	Consommation moyenne en 2024
Chauffe-eau sans réservoir	660	343 m ³

1.1 Constats sur les volumes de consommation

À ce stade, la totalité des immeubles de la Phase 55 sont branchés au gaz naturel et affichent des consommations. Il y a toutefois quelques unités qui semblent vacantes pour une partie de l'année 2024, possiblement en raison de déménagement.

La consommation moyenne observée pour le secteur résidentiel est à la hausse par rapport à l'année 2023 et représente 343 m³ par unité. Celle-ci est similaire aux volumes moyens attendus qui sont de l'ordre de 350 m³ par unité.

Pour les volumes commerciaux, EGQ constate une légère diminution de la consommation par rapport à l'année 2023. Cela s'explique principalement en raison de la consommation attribuable à l'école construite dans ce projet. En effet, le système géothermique semble avoir été davantage utilisé en 2024 qu'au cours des années passées, expliquant principalement la diminution de la consommation dans le secteur commercial en 2024 par rapport à l'année 2023.

Lorsque l'on compare la consommation réelle dans le secteur commercial à la consommation prévue, il est possible de constater que les volumes réels sont moins élevés que prévu et cela s'explique par différents facteurs.

Tout d'abord, il appert que la température pour les années 2022 et 2023 a été plus élevée que la normale⁷, ce qui pourrait expliquer en partie le besoin moins important de chauffage. En effet, il importe de préciser que les quatre plus gros immeubles de ce projet possèdent des rampes de stationnement chauffées au gaz naturel et la consommation est fortement influencée par la température. D'ailleurs, la consommation pour ces immeubles pour les trois premiers mois de l'année 2025 est d'environ 30 % supérieure aux mêmes mois de l'année 2024, pour lesquels la température était dans les normales saisonnières. EGQ estime donc que l'augmentation de la consommation en 2025 s'explique possiblement en raison de la température. Dans ce contexte, EGQ estime que la consommation en 2024 n'est pas représentative de la consommation attendue dans un contexte d'hiver standard.

De plus, la consommation prévue pour ces quatre immeubles était, d'une part, basée sur la consommation prévue selon la capacité des appareils installés et d'autres parts, selon les spécificités du projet. En effet, EGQ a estimé, pour la réalisation de l'analyse de rentabilité du projet, que la consommation d'eau chaude serait supérieure à ce qui est habituellement prévu en vertu de la capacité des appareils qui installés puisque les coûts reliés au chauffage de l'eau sont inclus dans le bail et non pas à la charge individuelle des locataires. Dans ce contexte, elle croyait donc que les locataires consommeraient davantage d'énergie, n'ayant pas d'incitatif à réduire leur consommation d'eau. De plus, un lave-auto ainsi que des lave-chiens sont installés dans chacun des garages, ce qui devait impacter de manière importante la consommation d'eau chaude. Toutefois, la consommation réelle ne semble pas démontrer une utilisation plus élevée de l'eau chaude dans ce projet, contrairement à ce que EGQ croyait initialement.

⁷ Pour l'année 2024, EGQ avait prévu 3 182 degré-jours alors que le réel s'élève à 2 799 degré-jours (voir EGQ-13, document 1, annexe 2).

Enfin, EGQ avait prévu une consommation de 58 750 m³ pour l'école dans la Phase 55. En effet, selon les appareils installés, une telle consommation était prévue pour répondre aux besoins en chauffage de ce bâtiment. Toutefois, il appert qu'un système géothermique a été installé faisant en sorte de réduire de manière importante l'utilisation de gaz naturel. La consommation en gaz naturel de l'école a plutôt été la suivante au cours des dernières années, celle-ci étant influencée par le fonctionnement du système géothermique installé :

2022	2023	2024
45 660 m ³	28 220 m ³	13 115 m ³

Pour conclure, EGQ a modifié sa projection de consommation pour la clientèle commerciale pour les années 5 et suivantes, la faisant passer de 629 750 m³ à 450 000 m³ pour tenir compte des éléments ci-devant indiqués.

1.2 Coûts du projet

Aucun nouveau coût n'a été imputé au projet en 2024.

1.3 Conclusion sur la phase 55

L'analyse financière, présentée à la pièce EGQ-8, document 1.1, affiche un indice de profitabilité en-deçà de 1 et cette situation est principalement causée par les coûts de ce projet qui ont été beaucoup plus élevés qu'initialement prévu, et ce, pour diverses raisons, telles que l'impact de la Covid-19, les particularités de la Phase 55 ainsi que le retard sur l'échéancier⁸ ainsi qu'en raison des volumes réels qui s'avèrent moins élevés que prévu.

Étant donné que EGQ a mis fin à ce programme le 31 décembre 2024 et considérant que le projet de la Phase 55 est terminé, EGQ demande de mettre fin à ce suivi. En effet, le projet est terminé et habité dans son entièreté et, malgré que le distributeur estime que les données de consommation devraient légèrement augmenter en 2025, cela ne permettra toutefois pas de rendre le projet rentable. EGQ rappelle avoir adapté ses pratiques d'affaires depuis la réalisation de ce projet⁹.

⁸ Dossier R-4199-2022, B-0021, [GI-8, document 1](#), page 11 et 12 et Dossier R-4231-2023, B-0026, [GI-8, document 1](#), page 6.

⁹ Dossier R-4231-2023, B-0026, [GI-8, document 1](#), page 7 de 12.

2. Projet le Central

Les tableaux qui suivent présentent une mise à jour des informations relatives au projet le Central. L'analyse financière du projet, présentée à la pièce EGQ-8, document 1.2, inclut les coûts et les volumes réels pour les années 2022 à 2024. EGQ rappelle qu'elle a présenté la rentabilité initiale du projet dans le cadre du dossier R-4265-2024¹⁰ et, à ce moment, le projet était suffisamment rentable pour permettre d'offrir la totalité des aides financières admissibles.

EGQ présente donc les détails des immeubles ayant bénéficié d'aides financières dans le cadre du présent programme :

3 immeubles de 24 unités – Tarif 2 (445-455-465 Atmosphère)

<i>Année de réalisation du projet</i>	2022 ¹¹
<i>Description du projet</i>	<ul style="list-style-type: none">- 4 étages, 6 logements/étage, pour un total de 24 logements;- 1 client commercial pour le chauffage de la rampe de stationnement extérieure, du garage et des espaces communs;- Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;
<i>Évaluation des coûts</i>	<u>Option 1 :</u> Compteurs au rez-de-chaussée et lignes à gaz : 79 500 \$; <u>Option 2 :</u> Compteurs sur les étages et lignes à gaz : 61 500 \$; Écart entre les deux options : 18 000 \$;
<i>Montant d'aide financière octroyé par immeuble</i>	24 000\$, soit 6 000 \$ de plus que l'écart entre les deux options ¹² ;
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	Voir la pièce EGQ-8, Document 1.2; Pour les volumes associés aux clients résidentiels et commerciaux, les données de consommation réelles ont été utilisées pour les années 1 à 3. Les volumes résidentiels correspondant à l'année 3 ont été conservés pour les années 4 à 40, considérant qu'il s'agissait d'une année de consommation complète sur une période de 12 mois. Pour les volumes commerciaux, EGQ a conservé sa

¹⁰ [B-0018](#), GI-8, document 1, page 7 et suivantes et [B-0022](#), GI-8, documents 1.2 et 1.3.

¹¹ Les aides financières pour ce projet ont été octroyées en 2023 bien que les travaux aient été entrepris en 2022. Le projet a fait l'objet d'un suivi pour une première fois dans le cadre du rapport annuel 2023.

¹² Pour plus de détails, voir dossier R-4265-2024, [B-0018](#), GI-8, document 1, page 8 de 15, note 10.

	projection de consommation, telle qu'expliquée à la section 2.1 ci-dessous.
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	Voir la pièce EGQ-8, Document 1.2;
<i>Détails des autres coûts</i>	Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.

Le tableau suivant présente le volume réel moyen de consommation de gaz naturel du projet Central pour l'année 2024 :

Appareil	Nombre d'unité de logement	Consommation moyenne en 2024
Chauffe-eau sans réservoir	72	220 m ³

2.1 Constats sur les volumes de consommation

EGQ constate que la grande majorité des unités sont habitées malgré qu'une dizaine d'entre elles ne semblent pas montrer 12 mois de consommation, possiblement en raison de déménagement. Elle estime donc que la consommation moyenne de 220 m³ par unité est un peu faible par rapport aux volumes moyens attendus qui sont de l'ordre de 300 m³ par unité. Le distributeur est d'avis que les volumes ne devraient pas augmenter de manière significative dans les prochaines années. Conséquemment, elle a mis à jour les volumes de l'analyse de rentabilité pour utiliser les volumes réels de l'année 2024 dans le secteur résidentiel.

Pour le secteur commercial, EGQ avait prévu des volumes d'environ 7 800 m³ par bâtiment alors que la consommation réelle moyenne est plutôt autour de 5 400 m³ par bâtiment. Comme pour le projet de la Phase 55, ces trois immeubles possèdent des rampes de stationnement chauffées au gaz naturel et la consommation est fortement influencée par la température. À cet effet, EGQ constate que la consommation des trois premiers mois de l'année 2025 est d'environ 20 % supérieure aux mêmes mois de l'année 2024, pour lesquels la température était au-dessus des normales saisonnières. Elle estime que l'augmentation de la consommation en 2025 est possiblement liée à l'effet de la température. Dans ce contexte, EGQ estime que la consommation en 2024 n'est pas représentative de la consommation attendue dans un contexte d'hiver standard, ce qui explique pourquoi EGQ a conservé sa prévision dans le secteur commercial pour l'année 2024.

2.2 Coûts du projet

Un montant d'environ 5 000 \$ a été imputé au projet en 2024 en raison d'une facture de matériaux non comptabilisée au projet. EGQ confirme toutefois que le projet est terminé et qu'aucun coût ne sera imputé au projet dans le futur.

2.3 Conclusion sur le projet le Central

L'analyse financière, présentée à la pièce EGQ-8, document 1.2, affiche un indice de profitabilité en-deçà de 1 et cette situation est principalement causée par les coûts de ce projet qui ont été beaucoup plus élevés qu'initialement prévu, telle qu'expliquée dans le cadre du dossier R-4265-2024¹³.

Étant donné que EGQ a mis fin à ce programme le 31 décembre 2024 et considérant que le projet le Central est terminé, EGQ demande de mettre fin à ce suivi. En effet, le projet est terminé et habité dans son entièreté et, malgré que le distributeur estime que les données de consommation devraient légèrement augmenter en 2025, cela ne permettra toutefois pas de rendre le projet rentable.

¹³ Dossier R-4265-2024, [B-0018](#), GI-8, document 1, page 8 de 15.

PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction, aux nouveaux clients et aux clients existants. Il vise à offrir une aide financière ayant pour objectif d'augmenter l'installation de conduites de gaz naturel pour des équipements périphériques. EGQ rappelle avoir mis fin à ce programme le 31 décembre 2024.

EGQ présente ci-dessous le nombre de participants par type d'appareil, le montant total des aides financières octroyées, le nombre de participants versus les dollars octroyés. Le détail des coûts associés à la promotion des programmes commerciaux étant présenté à la section portant sur la stratégie promotionnelle.

Appareils	Nombre d'appareils admis en 2024	Montant offert	Nombre d'appareils admis versus les dollars octroyés
Fournaise (96 % efficacité)	0	0 \$	N/A
Chauffe-piscine	8	8 000 \$	8 000 \$/8 = 1 000 \$
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	5	2 750 \$	2 750 \$/5 = 550 \$
Chauffe-eau sans réservoir	3	1 500 \$	1 500 \$/3 = 500 \$
Cuisinière ¹⁴	8	1 150 \$ (7 X 150 \$ + 1 X100 \$)	1 150 \$/8 = 143,75 \$
Foyer	4	3 200 \$	3 200 \$/4 = 800 \$
BBQ	6	900 \$	900 \$/6 = 150 \$

¹⁴ L'aide financière offerte pour les appareils de type BBQ, sècheuse et cuisinière est de 150 \$. De ce montant, 100 \$ est offert au constructeur pour l'installation de la sortie de gaz naturel. Dans la mesure où le constructeur inclut également l'équipement, il obtient l'entière de l'aide financière, soit 150 \$. Dans le cas où le constructeur n'a pas installé l'appareil, la balance de l'aide financière (50 \$) est offerte au client sous réception d'une preuve d'installation. Or, un client dans le cas de la cuisinière n'a pas fait la démonstration de l'installation de l'appareil et n'a, par conséquent, pas reçu la balance de l'aide financière de 50 \$.

PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

Ce programme vise l'ajout de charge auprès de la clientèle existante et a pour objectif d'offrir une aide financière, plus particulièrement aux petits clients commerciaux, qui sont en affaires depuis plus de 12 mois.

Dans sa décision D-2016-014¹⁵, la Régie identifie les critères du suivi qui devra être réalisé par EGQ pour ce programme :

« **[240]** Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres les suivis ci-après :

- **pour chaque programme :**
 - le nombre de participants,
 - la description du programme, soit les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés,
 - les montants d'aide financière offerts,
 - l'analyse de la rentabilité et l'analyse de l'impact tarifaire,
 - le suivi sur les trois ans de l'obligation minimale annuelle et le respect de cette condition,
 - les autres coûts associés au programme tels que le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant;

- **pour l'ensemble du programme commercial d'ajout de charges – secteur commercial :**
 - l'analyse de la rentabilité et de l'impact tarifaire prise au niveau global. »

Dans la décision D-2021-147¹⁶, la Régie autorisait également EGQ à mettre fin au suivi des analyses de rentabilité et du calcul de l'impact tarifaire des participants au Programme commercial puisque le résultat de ceux-ci sera toujours positif. Aux termes de la décision D-2025-052, la Régie a autorisé EGQ à reconduire ce programme pour les années 2025 à 2027¹⁷.

EGQ présente, dans des tableaux distincts, tous les détails concernant les participants pour les années 2021 à 2024, soit le type et le nombre d'appareils de même que, pour chaque participant, les montants d'aide financière octroyés, l'obligation de consommation minimale et la date de suivi

¹⁵ Dossier R-3924-2015, phase 3, Décision [D-2016-014](#), paragraphe 240.

¹⁶ Dossier R-4122-2020, phase 4, Décision [D-2021-147](#), paragraphe 115.

¹⁷ Dossier 4268-2024 Phase 2, Décision [D-2025-052](#), par. 231.

pour le respect des conditions¹⁸. Ces tableaux présentent également, le cas échéant, les consommations des participants à la date de suivi des conditions (lequel suivi s'effectue sur une période totale de trois ans) ainsi que la pénalité, lorsqu'applicable¹⁹. Étant donné que les participants de la cohorte de l'année 2020 ont atteint leurs trois années de consommation minimale, EGQ a cessé de suivre leurs volumes de consommation en 2024.

Participants 2021

# participant	Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale (m ³)	Année de suivi 1 (m ³)	Pénalité - Année 1	Année de suivi 2 (m ³)	Pénalité - Année 2	Année de suivi 2 (m ³)	Pénalité - Année 2
1	Unité de chauffage	3	22-juin	4 880 \$	18 762	45 046	S/O	26 671	S/O	23 621	S/O
2	Unité de ventilation	1	01-mai	3 148 \$	11 390	15 538	S/O	13 406	S/O	12 887	S/O
3	Unité de chauffage	1	01-nov	2 552 \$	7 338	5 694	249 \$	4 493	423 \$	4 841	372 \$

Le participant identifié comme étant le participant numéro 3 n'a pas été en mesure d'atteindre son obligation minimale de consommation. Conséquemment, il a été facturé pour une pénalité, tel que prévu au contrat initial.

Étant donné que les participants de la cohorte de l'année 2021 ont atteint leurs trois années de consommation minimale, EGQ cessera de suivre leurs volumes de consommation à compter de l'année 2025.

Participant 2022

EGQ ne comptait aucun nouveau participant en 2022.

Participant 2023

# participant	Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale (m ³)	Année de suivi 1 (m ³)	Pénalité - Année 1
1	Four crématoire	1	08-févr	12 972 \$	129 315	113 141	2 701 \$
2	Chaudière et foyers	6	14-févr	50 158 \$	437 390	448 765	S/O
3	Unités de chauffage, Unités de toit, Unité d'apport d'air	7	23-mai	12 875 \$	53 977	61 001	S/O
4	Fours, grils et friteuses	12	27-juin	8 393 \$	20 305	22 836	S/O

¹⁸ Les calculs de l'aide financière et de l'obligation de consommation minimale ont été détaillés par EGQ lors de la présentation de ceux-ci (Dossier R-3924-2015, phase 3, pièce B-0362, [GI-22, Document 1](#), page 10 de 15).

¹⁹ La pénalité représente le montant équivalent aux nombres de m³ déficitaires, multiplié par le prix de distribution au tarif applicable lors de la signature de l'entente.

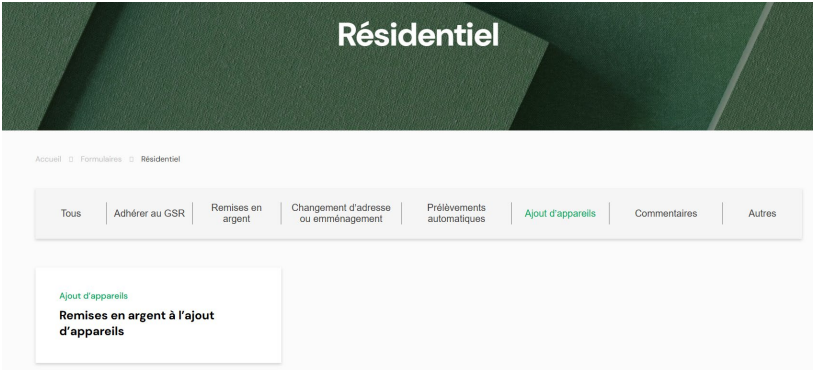
Le participant identifié comme étant le participant numéro 1 n'a pas été en mesure d'atteindre son obligation minimale de consommation. Conséquemment, il a été facturé pour une pénalité, tel que prévu au contrat initial.

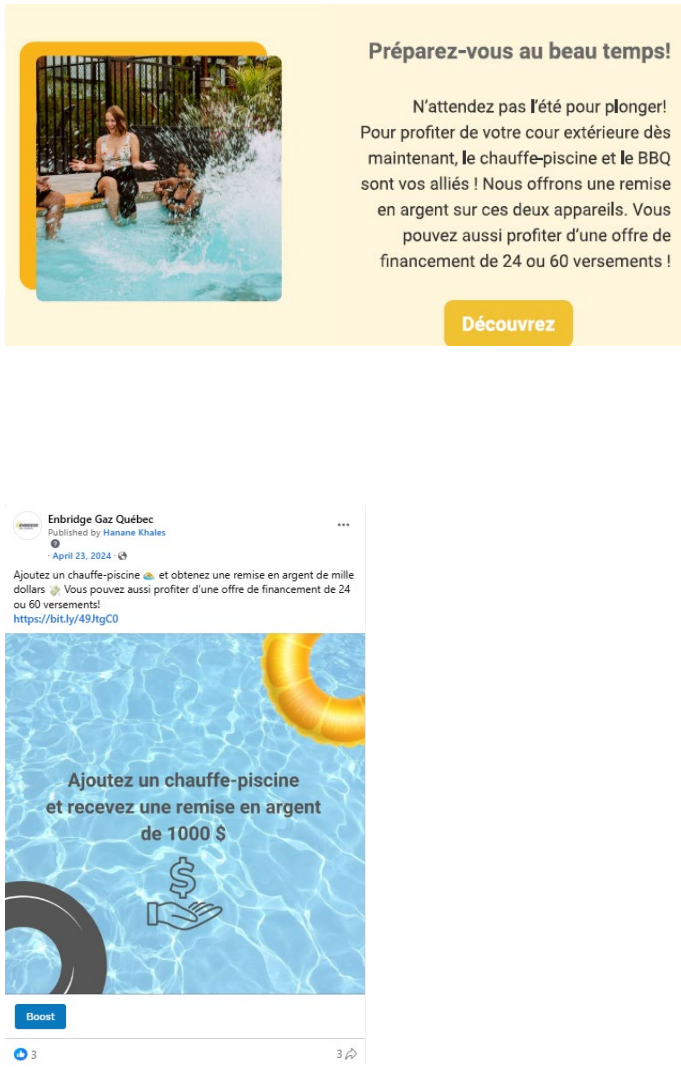
Participant 2024

# participant	Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale (m ³)
1	Chaudières à vapeur, calandre et sècheuses	9	03-août	132 177 \$	581 199
2	Unité de toit	4	01-sept	10 704 \$	57 134

Deux nouveaux participants se sont joints au Programme commercial au cours de l'année 2024. EGQ effectuera un premier suivi de leur consommation dans le cadre du rapport annuel 2025.

STRATÉGIE PROMOTIONNELLE

Stratégies promotionnelles		
Activités	Dates	Visuels
<p>Outils Web</p> <p>Meilleur accès au formulaire de demandes (en haut de la page d'accueil)</p>	<p>Mars 2024</p>	 <p>The screenshot shows a website header with the title 'Résidentiel'. Below the header is a navigation menu with links: 'Tous', 'Adhérer au GSR', 'Remises en argent', 'Changement d'adresse ou emménagement', 'Prélèvements automatiques', 'Ajout d'appareils', 'Commentaires', and 'Autres'. The 'Ajout d'appareils' link is highlighted in green. Below the menu is a white box containing the text 'Ajout d'appareils' and 'Remises en argent à l'ajout d'appareils'.</p>

<p>Contenu numérique</p> <p>Infolettres mensuelles envoyées à environ 32 000 clients (résidentiels et affaires)</p> <p>Publications sur les réseaux sociaux</p>	<p>Mars, avril et mai 2024</p> <p>Toute l'année</p>	
--	---	---

Le tableau suivant présente, pour sa part, le coût associé aux activités promotionnelles des programmes commerciaux, autant pour le secteur résidentiel que celui commercial.

Activités de promotion reliées aux programmes commerciaux	Budget
Accès aux formulaires sur le site web (prorata du poids du formulaire de remises commerciales dans le total des formulaires = 10%)	300 \$
Total	300 \$

CONCLUSION

En 2024, EGQ n'a assumé aucun coût de démarchage et d'évaluation de l'aide financière et aucun client n'a dû contribuer aux coûts de son branchement via une contribution étalée.

EGQ a comptabilisé des intérêts de l'ordre de 1 096,02 \$, correspondant au financement des participants du programme pour les années 2016 à 2023, ainsi que des intérêts de l'ordre de 984,01 \$, correspondant au financement des participants du programme en 2024.

Pour conclure, EGQ demande à la Régie :

- de prendre acte du suivi de son offre commerciale;
- d'autoriser EGQ à mettre fin aux suivis des projets « Phase 55 » et « Central » dans le cadre du Programme multilogements.